



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

Date de révision

Date de mise en
application

1. Dénomination de la fonction

Privat-docent

Code fonction

4.07.008

2. But de la fonction

3. Description de la fonction

Cette fonction est définie à l'article 24 de la loi C 1 30

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux						Cl. max.
Points						Total